



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 26 février 2019, à 20 h 30, à la Salle du conseil du 499, route 393, à Palmarolle, ceux-ci ont adopté le *Règlement n° 313* intitulé : « *Contrôle des animaux domestiques* ».

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal lors des heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À PALMAROLLE CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2019

CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À PALMAROLLE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2019, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2019.

CAROLE SAMSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

